

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **MJL SA**, Chemin d'Eysins 51, 1260 Nyon
2. Durée du sursis concordataire: 6 mois jusqu'au 30.06.2011
3. Remarques: Délai pour les productions : 5 février 2011
Les créanciers de la sursitaire et toutes les personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances et revendications avec pièces justificatives, auprès du commissaire au sursis dans le délai susmentionné, sous peine d'être exclu des délibérations relatives au concordat.
Les débiteurs de la sursitaire et toutes personnes qui détiennent des biens lui appartenant, à quelque titre que ce soit, s'annonceront auprès du commissaire au sursis dans le délai imparti pour les productions.
L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement.
Le commissaire au sursis ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire sans son consentement.

Ladislav KLEMENT, commissaire au concordat
c/o CIGEST SA, CO 3493, 1211 Genève 3
1211 Genève 3

00580401